

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 AVRIL 2021

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du dernier compte-rendu
- ✓ Amortissement des immobilisations et des subventions
- ✓ Fonds Concours CCJ – Travaux Rue de la République
- ✓ Tarif « Droit de stationnement et de place »
- ✓ Achat véhicule technique
- ✓ Travaux démoissage des toitures des bâtiments communaux
- ✓ Gestion budgétaire – Dépenses « Fêtes et Cérémonies »
- ✓ Vote du Compte Administratif et affectation des résultats 2020
- ✓ Vote du Compte de Gestion 2020
- ✓ Vote des subventions aux associations 2021
- ✓ Vote des RODP 2021
- ✓ Vote des taux d'impositions 2021
- ✓ Vote du Budget Primitif 2021
- ✓ Informations communautaires
- ✓ Informations et questions diverses

L'an deux mil vingt-et-un, le six du mois d'avril, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRION sous la présidence de M. Philippe PETIT, Maire.

Membres présents :

M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Julie CARRA, M. Christian ROUIF, Mme Claire LETHIMONNIER, M. Éric SÉGADO, M. Frédéric MALÈRE, Mme Carinne QUENISSET, M. Philippe MAUNY, M. Benoît COPPIN, Mme Barbara BASTIEN, M. Bernard LECESTRE, Mme Séverine COMMEAU.

Absents excusés : M. Bruno COMMENGE (pouvoir à M. ROUIF)
M. Jimmy BORET

Secrétaire de Séance : Mme Carinne QUENISSET

Mme Cindy FERREIRA, secrétaire de mairie, assiste au conseil municipal.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 22 MARS 2021

Compte-rendu adopté, à 14 voix « pour », à 0 voix « contre », à 0 « abstention »

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ET DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les amortissements des immobilisations et des subventions reçues pour ces mêmes biens, d'amortir les biens et les subventions en linéaire (répartition égale sur la durée de vie du bien) et il sera calculé à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service.

Monsieur le Maire propose de fixer le tableau des durées des immobilisations suivants :

Désignations	Ancienne durée d'amortissements	Nouvelle durée d'amortissements
Logiciels	2 ans	2 ans
Matériel informatique	3 ans	3 ans
Voitures et camions	5 ans	5 ans
Matériels et outillages	6 ans	5 ans
Mobiliers	10 ans	8 ans
Mobiliers urbains (jeux enfants – bancs - ...)	-	5 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans	10 ans
Équipements de garage et atelier	10 ans	10 ans

Équipements des cuisines	10 ans	5 ans
Équipements sportifs	10 ans	10 ans
Équipements des bâtiments	10 ans	10 ans
Installation et matériel de réseaux	10 ans	12 ans
Plantations (bois)	15 ans	15 ans
Installations de voirie	20 ans	10 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans	10 ans
Bâtiments durs (constructions – rénovations – aménagements)	-	20 ans
Fonds Concours	-	5 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 14 voix « Pour », à 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »** le tableau des durées des immobilisations présenté ci-dessus.

FONDS CONCOURS CCJ – TRAVAUX RUE DE LA RÉPUBLIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie de 2017 d'un montant de 112 000 € (Fonds de concours de la CCJ), concernant la réfection des trottoirs de la Rue de la République, Route de Joigny et le renforcement du croisement entre la rue du Monceau et de la rue Pierre Curie, doit être amorti sur 5 ans.

Monsieur le Maire propose de commencer l'amortissement du fonds de concours des travaux de la Rue de la République en 2021 sur 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 14 voix « Pour », à 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »** d'amortir le fond de concours de la CCJ concernant les travaux de la Rue de la République d'un montant de 112 000 € sur 5 ans à compter de 2021.

TARIFS « DROIT DE STATIONNEMENT ET DE PLACE »

- **Taxi** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a un droit de place de stationnement pour un taxi sur la commune et propose que la redevance du droit de stationnement sur la commune soit maintenue à 150 €/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 14 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, que la redevance du droit de stationnement s'élève à 150 € par an.

- **Commerces ambulants** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que des commerces ambulants ont un droit de stationnement sur la commune pour proposer leurs services. Monsieur le Maire propose de fixer le tarif du droit de stationnement pour tous les commerces qui proposent leurs services sur la commune à compter du 1^{er} janvier 2022 à 10 €/mois, présent ou pas.

Les commerçants devront signer une convention d'engagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 14 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, d'appliquer ce tarif « droit de stationnement » pour tous les commerces ambulants sur la commune.

ACHAT D'UN VÉHICULE TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au vol de cet été dans les ateliers municipaux, il y a lieu d'acheter un camion benne.

Voici différentes propositions commerciales :

ENTREPRISE	MODELE	PRIX TTC
NOMBLOT – Champlay	Citroën JUMPER benne	29 512.36 €
EST Automobile – Ford	TRANSIT 130 ch neuf Simple cabine / Coffre + benne 3,20 m	29 064.61 €
NOMBLOT – Auxerre	BOXER 130 ch neuf Simple cabine / Coffre + benne 2,80 m	30 573.56 €
SODIVA – Renault	Renault MASTER coffre + benne	32 429.76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à 14 voix « Pour », à 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »**, de retenir la proposition de l'entreprise EST Automobile – Ford pour un montant de 29 064,61 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour l'achat du véhicule.

TRAVAUX DE DÉMOUSSAGE DES TOITURES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ROUIF, adjoint aux finances, concernant les devis de travaux de démoissage des toitures des bâtiments communaux.

BÂTIMENT	ISOLE PLUS	ACR	LOBRY	LOC NETTOYAGE
	Marsannay la Côte	Appoigny	Montereau Fault Yonne	Bellechaume
MAIRIE	3 551,39 €	3 313,20 €	2 700,00 €	2 022,00 €
SALLE DES FÊTES	4 752,79 €	4 158,00 €	3 600,00 €	2 214,00 €
ÉCOLE HÉLÈNE GAMET	7 236,90 €	3 888,00 €	4 300,00 €	2 010,00 €
BIBLIOTHÈQUE	1 584,26 €	1 512,00 €	2 400,00 €	2 632,80 €
ÉGLISE TOITURE	4 832,08 €	5 498,40 €	9 860,00 €	6 636,00 €
ÉGLISE FAÇADE	5 978,39 €		4 350,00 €	
ABRI DE BUS		366,30 €		
NACELLE		1 375,00 €		
TUILES				690,00 €
TOTAL	27 935,81 €	20 110,90 €	27 210,00 €	16 204,80 €

Monsieur ROUIF propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à 14 voix « Pour », à 0 voix « Contre », à 0 « Abstention »**, de reporter la décision en attendant d'avoir plus de renseignements sur l'entreprise LOC NETTOYAGE.

COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 - COMMUNE

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget communal, qui peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2019		231 266.37 €		87 497.25 €		318 763.62 €
Opérations de l'exercice 2020	452 892.45 €	522 549.96 €	139 156.06 €	80 532.11 €	592 048.51 €	603 082.07 €
TOTAUX	452 892.45 €	753 816.33 €	139 156.06 €	168 029.36 €	592 048.51 €	921 845.69 €
Résultats de clôture		300 923.88 €		28 873.30 €		

Besoin de financement

0.00 €

Excédent de financement

28 873.30 €

Restes à réaliser

0.00 €

0.00 €

Besoin de financement des RAR

0,00 €

Excédent de financement des RAR

0,00 €

Besoin total de financement

0.00 €

Excédent total de financement

0.00 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

0.00 €

au compte 1068 (investissement) :
excédent de fonctionnement capitalisé;

300 923.88 €

au compte 002 (fonctionnement) :
excédent de fonctionnement reporté;

3° Considérant l'excédent d'investissement, décide d'affecter la somme de

28 873.30 €

au compte 001 (investissement);
excédent d'investissement reporté

4° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

5° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

6° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Sur la proposition de Monsieur Christian ROUIF, Adjoint aux finances, le Maire quitte la table des délibérations.

Après délibération et vote à mains levées, le Conseil Municipal **APPROUVE à 13 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, les résultats du Compte Administratif 2020 et l'affectation des résultats du budget communal. *Le Maire revient à la table des délibérations.*

COMPTE DE GESTION 2020 - COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte de Gestion 2020 de la Commune établi par la Trésorerie de Joigny est identique au Compte Administratif 2020 présenté ci-dessus.

Après délibération et vote à mains levées, le Conseil Municipal **APPROUVE à 14 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Compte de Gestion 2020 de la Commune.

GESTION BUDGÉTAIRE – DÉPENSES COMPTE « FÊTES ET CÉRÉMONIES »

Monsieur le Maire propose une enveloppe prévisionnelle de 9 000 € pour le compte 6232 – Fêtes et Cérémonies pour l'année 2021. Les crédits seront inscrits sur le budget communal 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 14 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »**, l'enveloppe prévisionnelle de 9 000 € pour le compte 6232 – Fêtes et Cérémonies.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Compte 6574 :

- Comité des fêtes de Brion :	250.00 €
- ADEL :	150.00 €
- Association « Brion de France » :	130.00 €
- De Brion à Brion :	250.00 €
- Croq'Notes de Brion :	250.00 €
- Jouets Noël 2021 de l'École Maternelle :	250.00 €
- CFA La Brosse :	100.00 €
- CIFA :	100.00 €
- MFR de Toucy :	100.00 €
- MFR de Gron :	100.00 €
- A. D. I. L. 89 :	100.00 €
- Secours Catholique :	50.00 €
- UNC Migennes :	50.00 €
- USJ :	200.00 €
- ASUCM Rugby :	100.00 €

dit que les crédits nécessaires (**2 180 €**) seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à 14 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »**, d'accorder les subventions ci-dessus aux différentes associations.

REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC 2021

*** Ouvrages de transport et de distribution d'électricité – 2021**

La redevance maximale applicable aux communes inférieures ou égales à 2 000 habitants est de 214.64 €, arrondi à **215 €** pour 2021, soit un coefficient d'augmentation de 1.4029 par rapport à 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE et CHARGE à 14 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, Monsieur le Maire d'établir et d'adresser à ENEDIS (45, avenue des Clairions – 89000 AUXERRE) un titre de recettes d'un montant de **215,00 €**.

*** Ouvrages de transport et de distribution de gaz – 2021**

La redevance est calculée comme suit : $((0,035 \text{ €} \times 4\,568 \text{ m}) + 100 \text{ €}) \times 1,27 = 330,05 \text{ €}$ arrondie à **330 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE et CHARGE à 14 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, Monsieur le Maire d'établir et d'adresser à GDF Réseau Distribution (66 rue Villette – 69425 LYON cedex 03) un titre de recettes d'un montant de **330,00 €**.

*** Ouvrages de télécommunications électroniques – 2021**

Les dispositions applicables au 1^{er} janvier 2021, concernant les ouvrages de télécommunications électroniques sont les suivants :

OUVRAGES	LONGUEUR COMMUNALE	TARIFS	MONTANT TOTAL
Aérien	6,204 km	55.05 €/km	341.53 €

Souterrain	16,635 km	41.29 €/km	686.86 €
Installation au sol	1,50 m ²	27.53 €/m ²	41.30 €
Total			1 069.69 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** et **CHARGE à 14 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, Monsieur le Maire d'établir et d'adresser à ORANGE (CSPCF Comptabilité Fournisseurs, TSA 28106 – 76721 ROUEN Cedex) un titre de recettes d'un montant de **1 069.69 €**.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la suppression de la taxe d'habitation, la compensation se fait via la taxe foncière. Le taux voté correspond à la somme du taux communal et départemental 2020. L'opération sera transparente pour le contribuable, il s'agit simplement du transfert de la part départementale vers la commune.

	TAUX VOTÉS EN %	BASE D'IMPOSITION PRÉVISIONNELLE	PRODUITS ATTENDUS
Taxe Foncière (bâti)	36.44 % <i>soit (14.60% + 21.84%)</i>	513 800	187 229 €
Taxe Foncière (non bâti)	41.44 %	66 000	27 350 €
TOTAL			214 579 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à 14 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »** :

- de ne pas augmenter le taux d'imposition sur le foncier bâti pour 2021 (14,60%), d'intégrer la part départementale à celle de la commune (21,84%) et de fixer la nouvelle taxe sur le foncier bâti à 36,44% ;
- de maintenir la taxe foncière sur le non bâti à 41,44%.

BUDGET PRIMITIF 2021 – COMMUNE

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 pour la Commune qui s'équilibre de la façon suivante avec proposition de le voter par chapitres.

Fonctionnement :

			C002	Excédent fin 2020	300 923.88 €
Dépenses			Recettes		
Chap			Chap		
60	Achat de fournitures et prestations	110 500.00 €	64	Remboursement charges de personnel	6 400.00 €
61	Services extérieurs	163 000.00 €	70	Locations diverses, redevances, taxes affouages, coupes de bois, cimetière	28 000.00 €
62	Autres services extérieurs	86 700.00 €	72	Immobilisations corporelles	0.00 €
63	Impôts taxes et cotisations	7 800.00 €	73	Impôts locaux, taxes diverses	349 600.00 €
64	Salaires + charges sociales	155 200.00 €	74	Dotations de l'Etat	72 120.00 €
65	Indemnités des Elus + charges sociales	62 180.00 €	75	Revenus des Immeubles	29 600.00 €
66	Intérêts des emprunts	1 594.74 €	76	Produits financiers	0.00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000.00 €	77	Produits exceptionnels	6 609.67 €
68	Dotations aux amortissements	38 501.15 €			
73	FNGIR + Reversement pylônes	64 720.00 €			
022	Dépenses imprévues	51 288.46 €			
023	Virement à la section d'investissement	46 769.20 €			
Total		793 253.55 €	Total		793 253.55 €

Investissement :

			C001	Excédent fin 2020	28 873.30 €
Dépenses			Recettes		
Chap			Chap		
16	Remboursement emprunt + autres	14 543.65 €	024	Cession immobilisation	0.00 €
020	Dépenses imprévues	0.00 €	10	FCTVA	12 200.00 €
20	Immobilisation incorporelle	89 100.00 €	13	Subventions	18 000.00 €
21	Immobilisations corporelle	120 700.00 €	16	Emprunt à contracter	80 000.00 €
23	Immobilisation en cours	0.00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	46 769.20 €
			28	Amortissements sur immos	38 501.15 €
Total		224 343.65 €	Total		224 343.65 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques.

Après délibération et vote à mains levées, le Conseil Municipal **ADOpte à 14 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « abstention »** le budget primitif 2021 par chapitres.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- **Environnement** : Mme Barbara BASTIEN informe qu'un questionnaire va être transmis à toutes les communes du jovinien pour une enquête sur la mobilité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que :
 - l'échafaudage pour la réparation du clocher a commencé d'être monté ce jour ;
 - l'audit de sécurisation des bâtiments communaux et pour la mise en place de la vidéosurveillance a eu lieu le 31 mars. Un rapport de la Gendarmerie Nationale va être remis avec des propositions de sécurisation et de lieux pour des caméras de surveillance.
 - Le Maire souhaite également engager la Commune dans le dispositif « Participation Citoyenne » en liaison avec la Gendarmerie Nationale. Un appel à candidats pour trouver des citoyens référents va être lancé rapidement.
- Monsieur le Maire demande à Monsieur MALÈRE, où en sont les devis pour le revêtement du City-Stade ? *Monsieur MALÈRE va relancer les fournisseurs.*
- Madame COMMEAU demande où en est la fibre ? *Monsieur le Maire répond que la situation est inchangée depuis la dernière fois.*
- Madame SYLVESTRE informe que la maison du Diocèse aux Armées serait vendue.
- Madame CARRA informe qu'une « Chasse aux Trésors » en famille avec récompense aura lieu au mois de mai. Il faudra s'inscrire en mairie.
- Madame LETHIMONNIER informe qu'il y a des gros nids de poule sur la route de Looze à la Fourchette. *Monsieur le Maire répond que c'est en cours. Les employés communaux ont fait Brion dans la semaine précédente, ils feront La Fourchette dans la semaine à venir.*
- Monsieur MAUNY fait savoir que la tondeuse autoportée de la commune semble défectueuse. *Monsieur le Maire répond que le point sur ce sujet sera fait avec les employés communaux.*

AGENDA :

- Prochain conseil municipal en mai, date à fixer.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 22 h 22.

Table des délibérations :

- Amortissement des immobilisations et des subventions
- Fonds Concours CCJ – Travaux Rue de la République
- Tarif « Droit de stationnement et de place »
- Achat véhicule technique
- Gestion budgétaire – Dépenses « Fêtes et Cérémonies »
- Vote du Compte Administratif et affectation des résultats 2020
- Vote du Compte de Gestion 2020
- Vote des subventions aux associations 2021
- Vote des RODP 2021
- Vote des taux d'impositions 2021
- Vote du Budget Primitif 2021

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires :

Après dépôt en Préfecture le

Et publication le

Suivent les signatures :

NOMS	SIGNATURES	POUVOIRS	ABSENT EXCUSÉS/ NON EXCUSÉS
M. Philippe PETIT			
Mme Florence SYLVESTRE			
Mme Julie CARRA			
M. Christian ROUIF			
M. Benoît COPPIN			
M. Philippe MAUNY			
Mme Séverine COMMEAU			
Mme Carinne QUENISSET			
Mme Claire LETHIMONNIER			
M. Bernard LECESTRE			
Mme Barbara BASTIEN			
M. Bruno COMMENGE		M. ROUIF	X
M. Jimmy BORET			X
M. Frédéric MALÈRE			
M. Éric SÉGADO			